

se rendre compte, au cours de la réunion d'Ottawa, qu'on avait jeté les fondements d'un système permettant aux pays membres de nouer entre eux des liens plus étroits que ceux qui réunissent généralement les États souverains.

On a compris qu'il serait utile de bien mettre en valeur l'existence de cette base de collaboration en étudiant dès maintenant les moyens d'étendre le domaine dans lequel régneront la coordination des politiques étrangères et une coopération plus étroite sur les plans économique, financier et social pour promouvoir le bien-être des populations de l'Atlantique-Nord. On a créé un comité ministériel de cinq membres, composé de représentants de la Belgique, du Canada, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Norvège, et dont le premier rapport sera soumis à la prochaine réunion, en novembre. En créant ce Comité, on a reconnu que la Communauté atlantique ne doit pas être une association fermée, mais un noyau de nations travaillant de concert, ce qu'elles font d'ailleurs avec grand succès. Il est évident qu'on ne vise ni à rompre ni à relâcher des liens établis comme ceux qui unissent le Royaume-Uni et le Canada au sein du Commonwealth. On s'est également rendu compte que les buts que l'on se propose ne seront pas atteints rapidement et que la hâte ne mènerait qu'à un échec. Aussi les mesures prises à Ottawa ne sont-elles que le début d'un lent processus qui finira peut-être par rapprocher les pays membres. Afin de souligner l'importance que le Conseil attache à cette évolution, on a publié à la fin de la session une déclaration spéciale décrivant ces étapes vers l'établissement d'une communauté de l'Atlantique-Nord. On en trouvera le texte à la page 330.

Examen de rapports

En plus de prendre des décisions sur ces problèmes de première importance, le Conseil a reçu et examiné les rapports de ses divers comités spécialisés et a désigné à ceux-ci les nouveaux domaines sur lesquels devra porter leur enquête. Dans le domaine purement militaire, chaque membre, à l'exception de l'Islande, a présenté un rapport sur les progrès de sa défense nationale. Ces exposés seront étudiés par le Comité militaire et les commandements des régions militaires, puis feront l'objet de rapports définitifs à la prochaine réunion du Conseil.

Les Suppléants du Conseil ont siégé fréquemment pendant la session du Conseil de l'Atlantique et, tout en continuant à fournir à celui-ci une aide précieuse sous la forme de travaux préliminaires et documentaires en vue de ses discussions, ils ont eu l'occasion de régler certains problèmes particuliers. Parmi ces problèmes, on en relève un qui a trait au financement d'un programme immédiat d'infrastructure aérienne; il s'agit de travaux de construction propres à faciliter les communications aériennes, ainsi que d'aménagements destinés à l'appui aérien des troupes terrestres.

Avant de clore sa session, le Conseil a décidé de se réunir plus fréquemment et à intervalles réguliers, afin de mieux formuler et orienter la politique de l'Organisation du Traité.

La prochaine réunion aura lieu à Rome, probablement à la fin novembre. A l'issue de la conférence, le ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Van Zee-land, a remis la présidence à M. Pearson, le Canada succédant à la Belgique dans l'ordre de préséance alphabétique.

Le communiqué suivant a été publié à la fin de la session du Conseil:

COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'ISSUE DE LA SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, OTTAWA, LE 20 SEPTEMBRE 1951

1. La septième session du Conseil de l'Atlantique-Nord a pris fin. Au cours de celle-ci, pour la première fois, les Gouvernements des États membres étaient représentés par les ministres des Affaires étrangères, les ministres de la Défense et les ministres des Finances ou des Affaires économiques. La nouvelle composition du Conseil montre que la coordination des efforts porte sur des domaines de plus en plus étendus.